

## **Qu'est-ce que le Parti Ouvrier Français ?**

**1888**

Le Parti Ouvrier Français se propose de grouper, autour d'un programme commun et pour une action de classe, tous les travailleurs des deux sexes, tant manuels qu'intellectuels, en vue de la conquête totale du pouvoir politique, qui, seule, pourra réaliser l'affranchissement économique de la classe ouvrière, en socialisant définitivement l'ensemble de tous les moyens de production, actuellement possédés par une petite minorité de capitalistes non-travaillant, mais qui, devenus propriété collective de tous les travailleurs, à quelque nation qu'ils appartiennent fonctionneront pour l'usage et au profit de la société humaine tout entière.

### **Les congrès du Parti Ouvrier**

Le Parti ouvrier français a tenu jusqu'ici dix-sept Congrès nationaux :

- 1876 (2-10 octobre). Congrès de Paris, où fut, pour la première fois, adopté le principe des candidatures ouvrières ;
- 1878 (28 janvier-8 février). Congrès de Lyon, où un petit noyau de délégués dépose une proposition tendant à l'appropriation collective du sol et des instruments de travail ;
- 1879 (20-31 octobre). Congrès de Marseille, où la minorité de Lyon, devenue majorité, établit les principes constitutifs du Parti ouvrier ;
- 1880 (16-22 novembre). Congrès du Havre, qui formule le programme du Parti avec ses considérants ;
- 1881 (30 octobre-6 novembre). Congrès de Reims, qui maintient le programme intact contre les premières tentatives d'embourgeoisement du Parti ;
- 1882 (26 septembre-1er octobre). Congrès de Roanne, où le programme de Marseille est complété et rédigé dans sa forme définitive ;
- 1884 (29 mars-7 avril). Congrès de Roubaix qui, d'accord avec la Democratic Federation d'Angleterre, représentée par les citoyens Belfort-Bax et Quelch, inaugure le plan d'une campagne pour l'établissement d'une législation internationale ouvrière sur la base de la journée de huit heures ;
- 1890 (11-12 octobre). Congrès de Lille qui, en même temps qu'il donne au Parti sa constitution intérieure définitive, fait un devoir à chaque militant d'entrer dans la Chambre syndicale de sa corporation ;
- 1891 (26-28 novembre). Congrès de Lyon, où est adopté le Programme municipal avec lequel le Parti s'est installé en maître dans les Hôtels-de-Ville de grandes cités comme Lille, Roubaix, Marseille, Cette, Roanne, Montluçon, etc. ;
- 1892 (24-28 septembre). Congrès de Marseille, qui élabore le Programme agricole, renfermant les revendications essentielles de la démocratie paysanne : travailleurs des champs, petits propriétaires, fermiers et métayers, appelés ainsi à s'organiser contre la féodalité terrienne ;
- 1893 (7-9 octobre). Congrès de Paris, qui constitue à la Chambre des députés la fraction parlementaire du Parti, avec mandat de s'entendre et d'agir en commun avec les autres élus socialistes du Parlement ;
- 1894 (14-16 septembre). Congrès de Nantes qui complète le Programme agricole en le faisant précéder de ses considérants ;
- 1895 (8-11 sept.). Congrès de Romilly, et,
- 1896 (21-24 juillet). Congrès de Lille, où est rédigé, avec le concours du syndicat des marins, le Programme maritime, comprenant les revendications des gens de mer, pêcheurs et marins de commerce.
- 1897 (10-13 juillet). Congrès de Paris, qui résout, au point de vue socialiste, la question des syndicats et des coopératives ;

- 1898 (17-20 septembre). Congrès de Montluçon qui, par des résolutions motivées, classe définitivement parmi les pires formes de la réaction, malgré leurs apparences démagogiques, les mouvements antisémites et nationalistes ;
- 1899 (13-17 août). Congrès d'Épernay, où est préparée la collaboration du Parti à l'union des forces socialistes ;

Au Congrès général des organisations socialistes françaises (Paris 3-8 décembre 1899), où les délégués du Parti ouvrier représentaient sensiblement près de la moitié des mandats, les résolutions adoptées, interdisant à un socialiste d'entrer dans un ministère bourgeois et mettant sous le contrôle d'un organisme central les journaux, les élus et les candidats qui se réclament du socialisme, n'étaient, pour le fond et pour la forme, que les résolutions mêmes votées par le Parti dans son Congrès d'Épernay.

## **Organisation du Parti**

### **A. Administration.**

Les adhérents au programme et à la tactique du Parti ouvrier français dans une même localité se constituent en groupes d'études sociales, dont les membres établissent en commun leur budget, prennent les mesures propres à propager les doctrines du Parti dans leur domaine d'action, abordent et étudient tous les problèmes que les événements se chargent de venir journellement leur poser. Ils sont autonomes.

Dans une grande circonscription urbaine, dans un département ou une région du territoire français, les divers groupes se forment en Agglomérations, en Fédérations départementales ou régionales.

Les délégués de ces groupes se réunissent annuellement en Congrès régionaux ou départementaux et s'entendent, après délibération, sur l'action commune à mener dans la région.

Un Comité fédéral, élu par chaque Congrès, assure, pendant l'année, l'exécution des décisions ainsi prises.

Un Congrès national annuel réunit, de tous les points de la France, les délégués des fédérations et groupes du Parti, qui viennent exposer et soumettre à la libre discussion, les projets et les avis qui émanent de leurs mandants. Les décisions et résolutions du Congrès national sont souveraines jusqu'au Congrès suivant : il est l'arbitre et le juge suprême du Parti.

D'un Congrès à l'autre, un Conseil national, élu et responsable, est chargé de veiller à l'exécution des décisions des Congrès. Il se compose :

1. - D'une Commission permanente de 11 membres, nommée par le Congrès et chargée de l'Administration du Parti ;
2. - D'un délégué par Agglomération ou Fédération départementale ou régionale, choisi par sa fédération ou agglomération respective.

En toute occasion qui exige une action publique et unitaire du Parti, la Commission permanente convoque, en assemblée plénière, les représentants des Fédérations ou Agglomérations pour prendre les mesures nécessaires.

Les Secrétaires des groupes sont en relation permanente avec le Conseil national.

Toute l'action du Parti repose ainsi sur une discipline librement consentie. Indépendant dans l'étendue de son ressort immédiat, tout groupement dispose, en ce qui concerne la tactique à suivre sur un territoire plus étendu, d'une part d'influence dans les délibérations communes. Les décisions du Congrès national et celles du Conseil national qui le représente, sont ainsi l'expression directe de l'ensemble des tendances qui règnent dans le Parti.

Le Conseil national publie un organe central hebdomadaire, le Socialiste qui relie entre eux les groupes, pour lesquels l'abonnement est obligatoire

### **B. Finances**

Les groupes et les Fédérations fixent le montant des cotisations locales et fédérales payées par leurs membres. Toutefois, afin d'assurer une ressource permanente au Conseil national :

1. - Tout membre du Parti doit posséder une carte d'adhérent et un exemplaire du règlement général, que les secrétaires se procurent au Conseil national, moyennant 25 centimes pour la carte et 10 centimes pour le règlement ;
2. - Les reçus de cotisations mensuelles sont donnés aux membres au moyen de timbres mobiles, que les secrétaires achètent 5 centimes au Conseil national ;
3. - Un insigne symbolique de métal est mis par le Conseil national à la disposition des secrétaires de groupes moyennant 25 centimes ;

4. - Un droit de 5 % est perçu par le Conseil national sur le produit net de toute réunion, conférence, fête, etc, organisée par le Parti.

### **Action du Parti**

Le devoir du Parti est de préparer, partout et toujours, par tous les moyens, la révolution sociale qui pacifiquement ou violemment mettra le pouvoir politique dans les mains du prolétariat organisé en parti de classe ; seule condition qui permettra l'abolition du salariat et la remise à la collectivité, du sol et des instruments de production.

C'est pourquoi les militants, les groupes et les Fédérations ont à instituer une agitation constante: I. Par la propagande; II. Par l'action électorale.

#### **I. - Par la propagande**

a) Propagande individuelle, qui s'exerce d'homme à homme, dans la maison, à l'atelier, dans tous les lieux de réunion ou l'on peut expliquer à un camarade le but et la raison d'être du Parti ;

b) Propagande collective, qui se fait :

Dans des réunions et des conférences, pour lesquelles les Conseils fédéraux et le Conseil national mettent à la disposition des groupes des orateurs dévoués ;

Par des articles de journaux, des brochures et des livres.

Le Parti, outre son organe central le Socialiste, possède une vingtaine de journaux hebdomadaires dans divers départements. Le Parti possède, en outre, une bibliothèque bien munie de brochures de propagande à bon marché;

Par des actions en masse : pétitions aux pouvoirs publics, référendum locaux, intervention dans les grèves au profit des ouvriers qui se lèvent pour défendre leur pain de chaque jour.

#### **II. - Par l'action électorale**

Le Parti doit présenter des candidats et faire pénétrer des représentants dans tous les corps élus : Conseils des Prud'hommes ;

- Conseils municipaux ;
- Conseils d'arrondissement ;
- Conseils généraux;
- Chambre des députés ;
- Sénat.

Car, 1°, la période électorale lui offre le terrain le plus favorable pour une lutte légale contre la bourgeoisie capitaliste qui détient le pouvoir ;

2° Partout où le prolétariat installe ses représentants, il peut, d'une part, réaliser, non pas des réformes socialistes, qui ne sont possibles que le jour où il sera lui-même en possession de l'Etat, mais des améliorations de détail apportant quelque soulagement, et par la même quelque force, à la classe des travailleurs ;

3° Les vœux et les propositions de lois déposées par les Elus du Parti, ou bien forcent la bourgeoisie, par la crainte de la révolte ouvrière, à lâcher quelque parcelle de sa domination, ou bien servent à montrer plus nettement, par le mauvais vouloir des capitalistes, que le prolétariat, pour son émancipation économique et politique, ne doit compter que sur lui-même et sur sa propre force.

### **Comment on fonde un groupe**

Il suffit de quelques hommes dévoués, désireux de prendre part à la propagande socialiste, pour constituer le noyau d'un groupe d'études sociales.

A la suite d'une réunion, pour laquelle il est aisé de s'assurer le concours d'un ou plusieurs militants du Parti par l'intermédiaire d'un groupe déjà existant, d'une Fédération locale ou du Conseil national, le groupe déclare adhérer au programme et à la tactique du Parti ouvrier français. Il nomme un Secrétaire, qui adresse immédiatement au Conseil national la liste des membres du groupe, en lui demandant les cartes, insignes, exemplaires du règlement nécessaires, et en souscrivant un abonnement au *Socialiste*. (Trois mois: 1 fr. 50).

Dès lors, le groupe fonctionne et peut recruter autour de lui de nouvelles adhésions, assuré constamment de trouver l'aide la plus efficace auprès de tous les groupements du Parti, conformément à la devise : TOUS POUR UN, UN POUR TOUS

Dès qu'il existe plusieurs groupes dans un même département, il est de leur intérêt et de leur devoir de s'entendre pour former une Fédération départementale adhérente au Parti.

Tous ceux qui, souffrant directement ou indirectement, des misères de la société actuelle, sont convaincus qu'elles ne peuvent cesser que par l'entente internationale des travailleurs pour l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste et le retour à la collectivité de tous les moyens de production et de distribution des produits, doivent adhérer au Parti ouvrier français.

**Vive le Parti Ouvrier Français !**  
**Vive la Révolution Sociale !**